



Formation d'Ingénieurs EI CESI par l'apprentissage spécialité Electronique - Promotion 2011-2014

Les conditions d'admission

Le(a) candidat(e) doit être :

- . âgé(e) de moins de 26 ans à l'entrée en formation,
- . titulaire d'un DUT, d'un BTS de type industriel ou de tout diplôme BAC+2 scientifique ou technique jugé équivalent par le jury des Études*,
- . dans une situation militaire qui lui permettra de suivre l'intégralité de la formation sans interruption,
- . déclaré(e) admissible par le Jury des Etudes,
- . embauché(e) par une entreprise qui signe un contrat d'apprentissage**, débutant à la date de la rentrée, pour l'admission définitive.

* : Pour les candidats en classes préparatoires aux grandes écoles, nécessité de fournir un justificatif d'admission en L3.

** : Les candidats de nationalité étrangère doivent s'assurer qu'ils ont bien la possibilité de travailler en France. Le candidat doit s'assurer auprès de la Préfecture de son domicile que sa situation lui permet de signer un contrat d'apprentissage.

Conditions particulières

Le(a) candidat(e) répondant aux critères suivants pourra être dispensé(e) des épreuves de connaissances :

- Etudiant(e) faisant partie des premiers 25%, préparant un DUT Mesures Physiques ou un DUT Génie Électrique Informatique Industrielle et diplômé(e) en 2011
- Etudiant(e) faisant partie des premiers 10%, préparant un DUT Génie Télécommunications et Réseaux et diplômé(e) en 2011
- Etudiant(e) faisant partie des premiers 10%, préparant un BTS Systèmes Electroniques, diplômé(e) en 2011 dont l'établissement se trouve sur la liste des établissements éligibles (disponible début janvier sur le site).

Un Jury de dispense se réunira le 18 mars 2011 pour statuer sur chaque cas individuel en s'appuyant sur la grille d'évaluation jointe au dossier de candidature, correctement complétée et signée par le responsable de l'établissement d'origine du (de la) candidat(e).

Pour tous les autres cas de figure, la passation des épreuves de connaissances est obligatoire.

Cas des étudiants effectuant un stage à l'étranger

Des aménagements sont possibles pour les étudiants devant effectuer un stage à l'étranger pendant la période avril-juillet 2011. Précisez le sur votre dossier de candidature afin de passer les entretiens par anticipation.

Processus de sélection :

à partir du 6 décembre 2010	Retrait des dossiers de candidature. (par courrier, EICESI - formation d'ingénieur en électronique rue Magellan BP 87501 - 31675 LABEGE CEDEX. Joindre impérativement au courrier une enveloppe au format A4 affranchie au tarif de 2,26 € avec votre nom et adresse)
16 mars 2011	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
18 mars 2010	Réunion du Jury des Dispenses (voir le chapitre 'conditions particulières', pour les dispenses)
26 mars 2011	Épreuves de Connaissances (voir le chapitre 'conditions particulières', pour les dispenses)
7 avril 2011	Réunion du Jury de Présélection (à partir de l'étude du dossier de candidature et du résultat des épreuves de connaissances, le Jury détermine la liste des candidat(e)s convoqué(e)s à l'entretien de motivation).
du 9 avril au 7 mai 2010	Entretiens de motivation. Matin : entretien collectif à partir de 8h30 suivi d'un entretien individuel. Après-midi : atelier d'accompagnement à la signature du contrat d'apprentissage. Se munir obligatoirement d'un CV mis à jour.
18 mai 2011	Réunion du Jury d'admissibilité (à partir de l'ensemble des informations disponibles, le Jury détermine la liste des candidats admissibles à la formation d'ingénieur). Le(a) candidat(e) ne sera déclaré(e) 'admis(e)' qu'après signature du Contrat d'Apprentissage avec une entreprise.
3 octobre 2011	Début de la formation (conformément à la loi et dans la limite des places disponibles sur le dispositif, le(a) candidat(e) admissible a la possibilité de signer le Contrat d'apprentissage jusqu'au 23 décembre 2011).